



COMMUNE DE
SIGNY-AVENEX

PREAVIS MUNICIPAL

N° 04/2020

AU CONSEIL GENERAL

Concernant les comptes 2019

DELEGUE MUNICIPAL : M. Frédéric REY

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier en application de l'art. 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956, la municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes de l'année écoulée et de les soumettre à votre approbation.

Dans sa séance du 27 avril 2020, la municipalité a adopté les comptes de la bourse communale pour l'année 2019. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF 3'751'362.18 et laisse apparaître un excédent de recettes de CHF 10'274.32 après attribution aux amortissements et aux fonds de réserve pour un montant de CHF 178'485.60 dont CHF 90'000.- attribué à un fond de réserve pour des travaux futurs liés aux projets actuellement étudiés par la municipalité (sécurisation traversée du village). Ce résultat est meilleur que les projections budgétaires qui prévoyaient un excédent de charges de CHF 233'745.-.

Ce résultat positif s'explique principalement comme suit :

- Globalement, la gestion des affaires courantes propres à la commune est maîtrisée conformément au budget.
- Il faut se souvenir que les factures cantonales (péréquation, facture sociale, réforme de la police) sont très fluctuantes et que les projections ne sont pas aisées. Les variations de ce poste ont vite un impact très important sur le résultat de notre commune. Pour ce poste, on notera un dépassement de budget 2019 du canton de CHF 233'920.-.
- Il en est de même pour les impôts. Des revenus d'impôts des personnes morales nettement supérieurs au budget de CHF 325'036.15.
- Des entrées d'impôts conjoncturelles de CHF 80'188,50 contre un budget de CHF 10'000.- que la municipalité estime toujours très raisonnablement.
- La Fondation signéranne n'a pas facturé le loyer de l'administration communale et de la salle communale en 2019 (CHF 50'000.-) dans le cadre du soutien ponctuel à des projets qu'elle peut apporter à la commune.

En conclusion, nous prions le Conseil Général de Signy-Avenex de bien vouloir,

LE CONSEIL GENERAL DE SIGNY-AVENEX

Vu le préavis municipal 04/2020 – concernant les comptes 2019

Où le rapport de la commission de gestion,

Attendu que le présent objet a été régulièrement mis à l'ordre du jour,

D'accepter le préavis no 04/2020 – concernant les comptes 2019 tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La Secrétaire :

  
F. Rey M. Bardel

Signy, le 04 mai 2020